

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MARS 2022

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2022

Date de transmission en Sous-Préfecture :

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2022

N° 22-03-02

OBJET :
DSP CASINO –
Avenant n°4

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Thomas ROCHETTE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Michel FRANCHINI- Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Christian BECUWE à Jacques DECHANDON - Serge GRANGE à Mireille PAULET.

Membre absent :

Pauline BESSON.



OBJET DE LA DELIBERATION :

DSP CASINO – AVENANT N°4

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 6 décembre 2011, le conseil municipal a approuvé le choix de la Société du Casino Le Lion Blanc en tant que délégataire du Casino, pour une durée de 20 ans à compter du 1^{er} février 2012.

Compte tenu des fermetures imposées pour raisons sanitaires, représentant au total 300 jours sur les années 2020 et 2021, qui ont impactées fortement les niveaux de fréquentation et d'activités du Casino, la direction de la SAS CASINO LE LION BLANC a émis le souhait de voir proroger d'un an la durée de l'actuelle délégation.

Afin de soutenir les exploitants durement touchés par la crise sanitaire du COVID-19, il est proposé d'accepter l'avenant n° 4 qui proroge la durée de la concession jusqu'au 31 janvier 2033.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'avenant n°4 tel que présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer au nom et pour le compte de la Commune.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 24 mars 2022.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20220323-22-03-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

Affichage : 24/03/2022